

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 04866 Numéro SIREN : 348 789 868 Nom ou dénomination : CINQ HUITIEMES
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 114424



CINQ HUITIEMES

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 301 744 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont-Louis
75011 PARIS
348 789 868 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

20 DEC. 2023

Sous le N° :

114424

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30

Les actionnaires de la société CINQ HUITIEMES, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 301 744 euros, divisé en 21 378 actions de 248 euros chacune, dont le siège est 10/12 rue de Mont-Louis, 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle dans les locaux de Grant Thornton 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée adressée le 14 juin 2023 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Gérard Delcour, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

M. Franck Mesnel, pour Fersa SAS, M. Hervé Godest et Mme Véronique Valette sont désignés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi constitué désigne Mme Véronique Valette, actionnaire, comme secrétaire.

M. Olivier Bochet de la société GRANT THORNTON et M. Alexandre Touitou de la Société POULIN RETOUT & ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec avis de réception en date du 14/06/2023, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- Les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Directoire,

P H
VV S
W

- Le rapport spécial du Directoire sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions,
- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président indique qu'aucune question écrite posée par les actionnaires en application de l'article L. 225-108 du Code de commerce n'a été reçue.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022** et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire, le rapport spécial du Directoire sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions, et le rapport du Conseil de surveillance.

Le Président rappelle qu'aucune question d'actionnaires a été reçue.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les actionnaires.

vv 5 P 2 A

Le rapport spécial du Directoire sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions est commenté. Il est rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de Cinq Huitièmes SA du 3 juin 2022 a délégué au Directoire l'attribution d'AGA pour un nombre maximum de 1 150 actions, a décidé que l'attribution deviendra définitive après une période d'acquisition d'un an, et a constaté que cette autorisation emportera, à la date d'attribution définitive des AGA, augmentation de capital par incorporation de réserves.

Il est aussi rappelé que le Directoire a attribué les AGA lors d'une réunion en date du 8 juin 2022. En conséquence, après la période d'acquisition d'un an, l'augmentation de capital de 285 200 € est devenue définitive le 8 juin 2023. Le nouveau capital de l'entreprise s'élève donc à 5 301 744 €. L'article 6 des statuts de Cinq Huitièmes SA est donc modifié en conséquence.

La politique de l'entreprise en matière de stocks est évoquée, ainsi le développement des réseaux commerciaux, en France et à l'étranger.

À la suite d'une question, M. Franck Mesnel expose la stratégie de l'entreprise en matière de communication dans les réseaux physiques et digitaux, et donne des indications sur les actions en préparation pour la prochaine Coupe du monde de rugby.

La stratégie RSE est évoquée.

L'évolution du marché du textile est commentée, ainsi que les raisons des difficultés de certaines marques sur le marché français.

Le président demande s'il a été répondu à toutes les questions, et une réponse positive lui est donnée.

Puis les Commissaires aux comptes lisent leurs rapports généraux et spéciaux. Ils indiquent que leur audit s'est bien passé.

M. Gérard Delcour commente les performances de l'année, et félicite les équipes pour les résultats dans un contexte de marché qui reste difficile.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, **approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 860 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue, 1 301 voix étant absentes.

Handwritten signatures and initials:
rv 3 rv ff³

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 3 649 997 euros de la manière suivante :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Dividendes : | 750 000 euros |
| - Report à nouveau : | 2 899 997 euros |

Rappel du report à nouveau antérieur : 20 882 566 euros

Nouveau solde 23 782 563 euros

Le compte « report à nouveau », s'élève ainsi à 23 782 563 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 999 870 € a été versé au cours de l'exercice 2022, et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 2 exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue, 1 301 voix étant absentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue, 1 301 voix étant absentes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, et en vertu de l'article R. 225-40 du Code de commerce, **autorise le Directoire à donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 3 000 000 euros.**

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue, 1 301 voix étant absentes.



CINQUIEME-RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

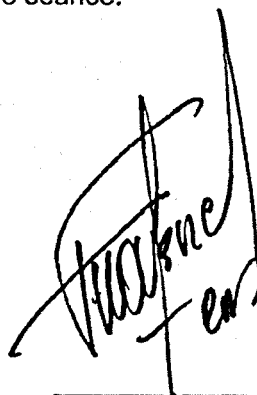
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue, 1 301 voix étant absentes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h30.

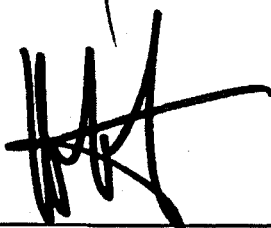
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et la secrétaire de séance.



Monsieur Gérard Delcour
Président du séance



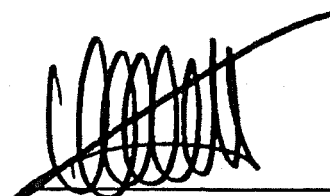
FERSA SAS
Par : Franck Mesnel
Scrutateur



Hervé Godest
Scrutateur



Véronique Valette
Scrutatrice



Véronique Valette
Secrétaire

CINQ HUITIEMES.



F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

348789868

Code activité (NAF)

4642Z

Désignation et adresse du déclarant :

SA CINQ HUITIEMES

4642Z

0010 RUE DE MONT LOUIS

PARIS 75011

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 348789868

Code activité (NAF) 4642Z

Désignation et adresse

SA CINQ HUITIEMES

4642Z

0010 RUE DE MONT LOUIS

PARIS 75011

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2022

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2021

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2022		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	469 489	AC	399 996	69 493		109 539	
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 839 468	AG	2 259 922	1 579 546		2 053 287	
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	69 521	AM		69 521		33 810	
		Terrains	AN	10 107	AO		10 107		10 107	
		Constructions	AP	307 792	AQ	307 792				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	98 642	AS	86 334	12 308		20 065	
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 260 747	AU	3 581 853	678 893		742 054	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX	74 961	AY		74 961		3 723	
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
			Autres participations	CU	1 463 582	CV	63 435	1 400 147		1 400 147
			Créances rattachées à des participations	BB	8 617 693	BC	160 774	8 456 919		9 488 907
			Autres titres immobilisés	BD		BE				
			Prêts	BF		BG				
			Autres immobilisations financières	BH	150 403	BI		150 403		139 710
			TOTAL (II)		BJ	19 362 405	BK	6 860 106	12 502 300	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN	704 278	BO		704 278		696 959	
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	23 523 794	BU	843 306	22 680 488		15 908 604	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	875	BW		875		7 398	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	21 460 822	BY	709 986	20 750 836		16 112 096	
		Autres créances (3)	BZ	4 023 901	CA	108 000	3 915 901		2 545 841	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	6 762 243	CG		6 762 243		14 741 844	
		Charges constatées d'avance (3)	CH	2 200 528	CI		2 200 528		923 943	
		TOTAL (III)		CJ	58 676 441	CK	1 661 292	57 015 149		50 936 685
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Écarts de conversion actif (VI)	CN	224			224		191		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	78 039 070	IA	8 521 397	69 517 673		64 938 227	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :				Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 5 016 544)		DA	5 016 544	5 016 544
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	71 253	71 253
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	501 654	501 654
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	7 246 108	7 246 108	
	Report à nouveau		DII	20 882 566	19 162 240
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 649 997	2 720 196
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	37 368 123	34 717 996
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		77 608
	TOTAL (II)		DO		77 608
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	132 727	132 694
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	132 727	132 694
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	10 092 860	12 283 293
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	554 830	429 633	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	14 504 240	11 670 431
	Dettes fiscales et sociales		DY	3 555 112	2 308 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	2 905 527	2 870 601
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	96 482	392 941	
TOTAL (IV)		EC	31 709 053	29 955 530	
Écarts de conversion passif (V)		ED	307 770	54 399	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	69 517 673	64 938 227	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	24 745 522
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EII	74

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

				Exercice N				Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	51 603 447	FB	10 560 954	FC	62 164 401	52 290 577
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	2 396 100	FII	256 007	FI	2 652 107	1 301 672
	Chiffres d'affaires nets		FJ	53 999 547	FK	10 816 961	FL	64 816 508	53 592 250
	Production stockée						FM	7 319	(119 076)
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	95 032	30 823
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 509 892	1 729 310
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 946 487	800 602
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	68 375 238	56 033 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	35 933 791	26 185 140
	Variation de stock (marchandises)						FT	(6 765 212)	(1 106 515)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	4 548 123	2 870 347
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	17 675 758	13 300 929
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	559 823	444 455
	Salaires et traitements						FY	5 080 112	4 632 060
	Charges sociales (10)						FZ	2 513 556	1 788 464
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	706 952	733 393
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	1 071 123	960 732
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	1 332 344	1 611 363
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	62 656 371	51 420 367
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 718 867	4 613 541
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GII	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	115 515	81 351
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	1 500 000	35 998
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	1 615 515	117 348
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	33	114 056
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	214 416	199 278
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	214 449	313 334
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 401 066	(195 985)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 119 933	4 417 556	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2053 2023

Néant

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2023

CINQ HUITIEMES.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2023

CINQ HUITIEMES.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.						1		2		3	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	467 902	D8		D9	6 500
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	3 797 048	KE		KF	111 941
CORPORELLES	Terrains					KG	10 107	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	90 966	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	36 500	KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	180 326	KQ		KR	
			Dont Composants	M3		KS	98 642	KT		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	3 372 744	KW		KX	154 024
	Autres immobilisations corporelles					KY	124 089	KZ		LA	
	Matériel de transport					LB	734 171	LC		LD	47 326
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers					LII		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours					LK	3 723	LL		LM	71 238
	Avances et acomptes					LN	4 651 269	LO		LP	272 589
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	12 613 262	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	139 710	1U		1V	24 141
		TOTAL IV				LQ	12 752 973	LR		LS	24 141
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	21 669 193	OII		OJ	415 171

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.				1		2		3	
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	4
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	4 913	DØ	469 489
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	3 908 990
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	10 107
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	90 966
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	36 500
	Installations générales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	180 326
				IT		MJ		MK	98 642
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	171 609	MN	3 355 160
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	124 089
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	781 498
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	74 961
		TOTAL III		IY		NG	171 609	NII	4 752 249
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX	2 531 988	ØY	10 081 275
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	13 449	2F	150 403
		TOTAL IV		I3		NJ	2 545 436	NK	10 231 677
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 721 958	ØL	19 362 405

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2023 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2022

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (3)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	358 363	EL	46 546	EM	4 913	EN	399 996
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 709 951	PF	389 536	PG		PH	2 099 487
TOTAL I		RK	2 068 314	RM	436 082	RN	4 913	RO	2 499 483
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	90 966	PN		PO		PQ	90 966
	Sur sol d'autrui	PR	36 500	PS		PT		PU	36 500
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	180 326	PW		PX		PY	180 326
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	78 577	QA	7 757	QB		QC	86 334
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 840 963	QE	192 317	QF	170 209	QG	2 863 070
	Matériel de transport	QH	113 971	QI	2 230	QJ		QK	116 201
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	534 016	QM	68 566	QN		QO	602 582
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	3 875 319	QV	270 869	QW	170 209	QX	3 975 979
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	5 943 633	OP	706 952	OQ	175 123	OR	6 475 463

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICESMontant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R
		Sur comptes clients	6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X	6Y	6Z
			7B	7A	7C
	TOTAL III		7B	7A	7C
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 071 123	UF	917 447
	- financières	UG	33	UH	1 500 000
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Extension 1

CINQ HUITIEMES.

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Extension 2

CINQ HUITIEMES.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION CLIENTS				
PROVISION PRUD HOMME	132 500			132 500

TOTAL	132 500			132 500
--------------	----------------	--	--	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	132 500			132 500
-----------------------------	----------------	--	--	----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
CC FIVE EIGHT	160 774			160 774

TOTAL	160 774			160 774
--------------	----------------	--	--	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	160 774			160 774
-----------------------------	----------------	--	--	----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROV LITIGE SYBILLE	108 000			108 000

TOTAL	108 000			108 000
--------------	----------------	--	--	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	108 000			108 000
-----------------------------	----------------	--	--	----------------

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL	8 617 693		UM	8 617 693		UN	
	Prêts (1) (2)					UP			UR			US	
	Autres immobilisations financières					UT	150 403		UV	150 403		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	763 402		763 402				
	Autres créances clients					UX	20 697 420		20 697 420				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provision pour dépréciation antérieurement constituée*		UO			ZI					
	Personnel et comptes rattachés					UY	266 020		266 020				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	6 377		6 377				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	25 016		25 016				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	1 242 983		1 242 983				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)					VC	605 470		605 470				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	1 878 035		1 878 035				
	Charges constatées d'avance					VS	2 200 528		2 200 528				
TOTAUX					VT	36 453 346		VU	36 453 346		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG	10 092 860		3 129 330		6 963 531			
		à plus d'1 an à l'origine			VII								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	318 631		318 631					
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	14 504 240		14 504 240					
Personnel et comptes rattachés					8C	806 918		806 918					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	844 422		844 422					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	496 746		496 746					
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	1 039 139		1 039 139					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	367 887		367 887					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	236 200		236 200					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	2 905 527		2 905 527					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L	96 482		96 482					
TOTAUX					VY	31 709 053		VZ	24 745 522		6 963 531		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	2 192 171							

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant

Exercice N, clos le :
31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 3 649 997

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	20 593
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	15 701
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	451 956	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	860	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	13 249

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	--	----	--	----	--

Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8	
		{ - imposées au taux de 0%		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	{ - Plus-values nettes à court terme		WN	
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
		- imposées aux taux de 0 %			WH
		- imposées aux taux de 19 %			WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX

Majoration d'amortissement

Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Képiac d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 398)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YII	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL			

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) XI 5 594 309

{ déficit (II moins I) XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 5 594 309 XO

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2058-A 2023

CINQ HUITIEMES.

[illegible]

TOTAL

456 966

SOMME DES EXTENSIONS

456 966

[illegible]**TOTAL**

57 145

SOMME DES EXTENSIONS

57 145

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	343 239
--	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION I)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION I)	9H		9J	
Charges à payer				
CONSTRUCTION	9K	21 898	9L	19 517
PROVISION ORGANIC	9M	64 336	9N	60 000
TVTS	9P	16 045	9R	16 065
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION I)	9S	451 956	9T	357 180
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	451 956	YO	357 180
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Extension 1

CINQ HUITIEMES.

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
PROVISION DEPRECIATION TITRES CL		
Non imposable car titres de participations		

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
Provision pour perte de change	226	193
PARTICIPATION	349 452	261 405

TOTAL	349 677	261 598
--------------	----------------	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	349 677	261 598
-----------------------------	----------------	----------------

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	19 162 240	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 720 196			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	999 870
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	OF	21 882 436		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	20 882 566
					TOTAL II	ZH	21 882 436

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)				YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	7 125 516			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				XQ	768 253			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	107 523			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles ES)				ST	9 674 467			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	17 675 758			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	123 701			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	436 122			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	559 823			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	18 890 032			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11 724 415			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2020)				ØB	4 887 613			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé		XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	5 594 309	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	8 075 832	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	MER	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	34878986800109	

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CARRÉ A plus ou moins-value nette (montant global des plus et moins-values)						
	CARRÉ B plus ou moins-value nette (long terme) (montant global des plus et moins-values)						
	CARRÉ C plus ou moins-value nette (court terme) (montant global des plus et moins-values)		(A)	(B)	(C)	(D)	(E)

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2023

Extension

CINQ HUITIEMES.

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2023

Néant	X
-------	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2023

Extension

CINQ HUITIEMES.

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	87
dont apprentis	YF	2
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	64 816 508
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	64 816 508

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OII	1 946 487
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	7 319
Subventions d'exploitation reçues	OF	95 032
Variation positive des stocks	OD	6 765 212
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	565 327
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	9 379 377

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	40 481 914
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	16 907 506
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	768 253
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 332 344
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	59 490 017

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	14 705 868
-----------------------------	------------------------------------	----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	15 375 312
---	----	------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

*Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE*

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	X
--	----	---

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	64 816 508
---	----	------------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	85
------------------------------	----	----

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IIIX	
---	------	--

Période de référence	du	GY	01/01/2022	au	GZ	31/12/2022
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HIR	
-------------------	-----	--

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total parts ou actions correspondantes P3 18 199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 12

Nombre total parts ou actions correspondantes P4 2 029

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FERSA SAS

N° SIREN (si société établie en France) 443840210 % de détention 89,97 Nb de parts ou actions 18 199

Adresse : N° 10 Voie RUE DE MONT LOUIS

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom Patronimique et prénom(s) MESNEL GERARD

Nom marital MESNEL % de détention 6,13 Nb de parts ou actions 1 240

Naissance : Date 06/09/1931 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FR

Adresse : N° 17 Voie RUE VICTOR HUGO

Code postal 78420

Commune CARRIERES SUR SEINE

Pays FR

Titre M Nom Patronimique et prénom(s) BLANC ERIC

Nom marital BLANC % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 20/09/1959 N° Département 81 Commune GAILLAC Pays FR

Adresse : N° 41 Voie BOULEVARD DE MONTMORENCY

Code postal 75016

Commune PARIS

Pays FR

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total parts ou actions correspondantes P3 18 199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 12

Nombre total parts ou actions correspondantes P4 2 029

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

M

Nom Patronimique et prénom(s)

MESNEL FRANCK

Nom marital

% de détention 0,01

Nb de parts ou actions 2

Naissance :

Date 30/06/1961

N° Département 92

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

FR

Adresse :

N° 100

Voie RUE LEPIC

Code postal 75018

Commune PARIS

Pays

FR

Titre

M

Nom Patronimique et prénom(s)

GODEST HERVE

Nom marital

% de détention 2,74

Nb de parts ou actions 554

Naissance :

Date 16/06/1960

N° Département 92

Commune

BOULOGNE BILLANCOU

Pays

FR

Adresse :

N° 4

Voie ALLEE DE LA GARE

Code postal 78810

Commune LE VESINET

Pays

FR

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2023

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	18 199
---	----	---	---	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	12	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	2 029
---	----	----	---	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MM	Nom Patronimique et prénom(s)	MESNEL NATHALIE
Nom marital	MESNEL	% de détention	0,01
Nb de parts ou actions	1		
Naissance : Date	30/09/1971	N° Département	93
Commune	PAVILLONS SOUS BOIS	Pays	
Adresse : N°	100	Voie	RUE LE PIC
Code postal	78018	Commune	PARIS
Pays			

Titre	M	Nom Patronimique et prénom(s)	MARIN THIERRY
Nom marital		% de détention	0,01
Nb de parts ou actions	1		
Naissance : Date	07/07/1955	N° Département	75
Commune	PARIS 20EME	Pays	
Adresse : N°	43	Voie	RUE ESCUDIER
Code postal	92100	Commune	BOULOGNE BILLANCOURT
Pays			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total parts ou actions correspondantes P3 18 199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 12

Nombre total parts ou actions correspondantes P4 2 029

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MM Nom Patronimique et prénom(s) MESNEL SANDRA
Nom marital BLANC % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 21/05/1965 N° Département 92 Commune NEULLY SUR SEINE Pays FR
Adresse : N° 41 Voie BOULEVARD DE MONTMORENCY
Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

Titre M Nom Patronimique et prénom(s) HARAND ERIC
Nom marital % de détention 0,28 Nb de parts ou actions 57
Naissance : Date 25/01/1963 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
Adresse : N° 18 Voie RUE CLAIRBOIS
Code postal 78810 Commune FEUCHEROLLES Pays FR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	18 199
---	----	---	---	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	12	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	2 029
---	----	----	---	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MM Nom Patronimique et prénom(s) LECARME ESTELLE

Nom marital % de détention 0,28 Nb de parts ou actions 57

Naissance : Date 04/11/1968 N° Département 78 Commune VERSAILLES Pays FR

Adresse : N° 14 Voie COURS MARIGNY

Code postal 94300 Commune VINCENNES Pays FR

Titre MM Nom Patronimique et prénom(s) VALETTE VERONIQUE

Nom marital % de détention 0,28 Nb de parts ou actions 57

Naissance : Date 13/03/1964 N° Département 99 Commune ANTANANARIVO Pays MG

Adresse : N° 70 Voie RUE D AUTEUIL

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total parts ou actions correspondantes P3 18 199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 12

Nombre total parts ou actions correspondantes P4 2 029

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MM Nom Patronimique et prénom(s) VALLIER ANNE

Nom marital % de détention 0,28 Nb de parts ou actions 57

Naissance : Date 18/04/1967 N° Département 69 Commune GRENOBLE Pays FR

Adresse : N° 84 Voie RUE DES TOURNELLES

Code postal 75003 Commune PARIS Pays FR

Titre M Nom Patronimique et prénom(s) DELCOUR GERARD

Nom marital % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 08/08/1946 N° Département 78230 Commune Pays

Adresse : N° 23 Voie AV CURIE

Code postal 78230 Commune LE PECQ Pays FR

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total parts ou actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total parts ou actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES.

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique SAS Dénomination FLANKER SAS

N° SIREN (si société établie en France) 348790320 % de détention 100,00

Adresse : N° 10 Voie RUE DE MONT LOUIS

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination CONVERSION LOGISTIQUE SARL

N° SIREN (si société établie en France) 411180532 % de détention 100,00

Adresse : N° 38 Voie RUE DE L'EGALITE

Code Postal 27440

Commune BACQUEVILLE

Pays FR

Forme juridique SA Dénomination COSMETO SA

N° SIREN (si société établie en France) 434681458 % de détention 71,00

Adresse : N° 10 Voie RUE DE MONT LOUIS

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination FIVE EIGHT LIMITED

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° 12 Voie MOUNT EPHRAIM ROAD TUNBRIDGE WELLS

Code Postal W1F0T

Commune KENT TNT 1 EG

Pays GB

Forme juridique SARL Dénomination CORNERS

N° SIREN (si société établie en France) 445238348 % de détention 100,00

Adresse : N° 38 Voie RUE DE L'EGALITE

Code Postal 27440

Commune BACQUEVILLE

Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	X
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: CINQ HUITIEMES.			SIRET	34878986800109	
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
0010 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SA CINQ HUITIEMES 10 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011 SIRET 34878986800109					
B ACTIVITE					
Activités exercées			4642Z	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		5 594 309		Bénéfice imposable à 15%	
Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
II COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé			
ECF		Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:		Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société Indépendante)		Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:					
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :	
Nom :		Adresse :		Tél :	

DGFIP N° 2065 BIS 2023

Néant	
-------	--

Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même		999 870		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	Report du total de l'extension, page 2065BX2					e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		999 870	

[illegible]

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2023

Extension 1

CINQ HUITIÈMES.

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2023

Extension 2

CINQ HUITIEMES.

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

DGFIP N° 2065 BIS 2023

Extension 3

CINQ HUITIEMES.

K - DIVERS

[illegible]

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

2023

CINQ HUITIEMES.

[illegible]

	TOTAL	6 478 611
--	-------	-----------

SOMME DES EXTENSIONS		6 478 611
----------------------	--	-----------

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2023

CINQ HUITIEMES.

Charges à payer	Montant
EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT	
- INTERETS COURUS/EMPRUNTS	9 838
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	6 593 306
- FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES FILIALES	305 522
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	179 962
- AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	360 535
- PROVISION CONGES PAYES	240 028
- CHARGES SUR PROV CONGES PAYES	103 212
- PROVISION FORMATION CONTINUE	9 708
- PROVISION EFFORT CONSTRUCTION	21 898
- PROVISION TAXE APPRENTISSAGE	(1 065)
- PROVISION AGEFIPH	
- PROVISION ORGANIC	70 118
- PROVISION TAXE HABILLEMENT	1 000
- PROVISION CHARGES FISC./ CP	
- PROVISION MEDECINE DU TRAVAIL	
- PROVISION TVTS	15 776
- PROVISION CHARGES SUR SALAIRES	360 535
- PROVISION SALAIRES	
- PARTICIPATION DES SALAIRES AVEC FORFAIT SOCIAL	419 342
- TAXE FONCIERE	
AUTRES DETTES	
-CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	381 514
- AAE FILIALES	1 494 171
- AVANCES CLIENTS	
ECOFOLIO	2 400
ECO TLC	102 236
TAXE SUR LES DECHETS	775
CVAE	120 000
PROV PARITARISME	1 000

TOTAL 10 791 812

SOMME DES EXTENSIONS 10 791 812

CA19CHAREP

2023

CINQ HUITIEMES.

[illegible]

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2023[illegible]

2 274 507

2 274 507

CA21PROAVA
2023

[illegible]

96 482

96 482

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2023

CINQ HUITIEMES.

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**SUIV219REC****État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto****2023**

CINQ HUITIEMES.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	34878986800109	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

CALC219BF4
2023

Identification de la société

CINQ HUITIEMES. 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

Adresse du siège si différente

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

II - Bénéfices soumis au taux réduit

III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCACTIO
2023

CINQ HUITIEMES.

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

**DRESZONE
2023**

CINQ HUITIEMES.

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**

Extension

**DRESZONE
2023**

CINQ HUITIEMES.

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2023

CINQ HUITIEMES.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

CINQ HUITIEMES.

Numéro SIRET du principal établissement

34878986800109

Code APE

4642Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2023

CINQ HUITIEMES.

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2023**

CINQ HUITIEMES.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

CINQ HUITIEMES.

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRE DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2023

CINQ HUITIEMES.

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							

	Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

¹ Table IP1

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² Table IP2

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ Table IP3

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

Désignation de l'entreprise :CINQ HUITIEMES.

Montant de la dotation autorisée :

Montant de la dotation effectivement pratiquée :

Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)
Extension

DGFIP N° 2025-A 2023

CINQ HUITIEMES.

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice



DGFIP N° 2025-D 2023

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :

CINQ HUITIEMES.

Montant des dépenses effectuées

Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice

Montant prélevé sur les provisions



DGFIP N° 2026-A 2023

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



DGFIP N° 2026-B 2023

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

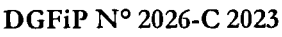
Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

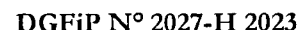
TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--



Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



CINO HUITIEMES.

[illegible]

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 15° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2023

Extension

CINQ HUITIEMES.

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

CINQ HUITIEMES.

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	27,5%	26,5%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
2. IMPUTATION DU DÉFICIT				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2022	et clos le :	31/12/2022	16
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18
4. MONTANT DE LA CRÉANCE				
Totalisation des sommes portées ligne 14				19
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : CINQ HUITIEMES.

Numéro SIRET : 34878986800109

Déclarant :

Date :

Nom du signataire :

Lieu :

Qualité du signataire :

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				
-----------------------	--	--	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Salaire et appointements	Congé payés	Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL (y compris ext.)									
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS **DGFIP N° 2036 BIS 2023**
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

CINQ HUITIEMES.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	--------------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	-----------------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et	Congé payés				
				appointements					
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SA CINQ HUITIEMES

Adresse 4642Z 0010 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011

N° Siren 348789868

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						
						</					

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

CINQ HUITIEMES.

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entrepr prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			
				</				

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : CINQ HUITIÈMES.

SIRET : 34878986800109

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : CINQ HUITIEMES.

SIRET : 34878986800109

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : CINQ HUITIEMES.

SIRET : 34878986800109

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	



DGFIP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☐PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

CINQ HUITIEMES 10 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011

N° SIREN 348789868

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	149 002

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	149 002
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

CINQ HUITIEMES.

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat MEC	149 002
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	149 002
--------------	----------------

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

CINQ HUITIEMES.

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	
--------------	--



DGFIP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nom et adresse	SIREN ou RNA	Nom et adresse	
18 000	24/03/2022	818009029	LES PAPILLONS DU CIEL 10 RUE DE MONT LOUIS PARIS 7			
400	30/05/2022	387503519	GOLF DE BADEN 1 KERNIC BADEN 56870			
4 167	04/07/2022	397653478	FC SETE 1 RUE BACHAGA BOUALEM SET			
10 000	19/12/2022	750555534	FONDATION SPORT FRANCAIS 6 AVENUE DE CHOISY PARIS 750			
7 776	06/05/2022	342080736	ARCAT 94 RUE DE BUZENVAL PARIS 750			
6 316	06/05/2022	W953006416	TELETHON 1 RUE VINCENT VAN GOGH BEA			
43 583	04/11/2022	342080736	ARCAT 94 RUE DE BUZENVAL PARIS 750			
15 178	04/11/2022	W953006416	TELETHON 1 RUE VINCENT VAN GOGH BEA			
43 583	04/11/2022	41431918	MCC 33 RUE SAINT AUGUSTIN PARIS			

149 002	TOTAL
---------	-------

149 002	SOMME DES EXTENSIONS
---------	----------------------

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cinq Huitièmes SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5 016 544 €

10-12 rue de Mont Louis
75011 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Poulin Retout et Associés

Commissaire aux Comptes

Société à responsabilité limitée
au capital de 516 000 €
Société de Commissariat aux Comptes
membre de la CRCC de Paris
RCS Paris B 454 008 996
Siret : 454 008 996 00018
Code APE : 6920Z

160, rue de Montmartre
75002 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Cinq Huitièmes SA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société Cinq Huitièmes SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Cinq Huitièmes SA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'estimation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode utilisée et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 juin 2023

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



Olivier Bochet
Associé

Poulin Retout et Associés



Jean-Paul Retout
Associé

BILAN ACTIF

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	469 489	399 996	69 493	109 539
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 839 468	2 259 922	1 579 546	2 053 287
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	69 521		69 521	33 810
Total immobilisations incorporelles	4 378 479	2 659 918	1 718 560	2 196 637
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 107		10 107	10 107
Constructions	307 792	307 792		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 642	86 334	12 308	20 065
Autres immobilisations corporelles	4 260 747	3 581 853	678 893	742 054
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	74 961		74 961	3 723
Total immobilisations corporelles	4 752 249	3 975 979	776 270	775 950
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 463 582	63 435	1 400 147	1 400 147
Créances rattachées à des participations	8 617 693	160 774	8 456 919	9 488 907
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150 403		150 403	139 710
Total immobilisations financières	10 231 677	224 208	10 007 469	11 028 764
ACTIF IMMOBILISE	19 362 405	6 860 106	12 502 300	14 001 351
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	704 278		704 278	696 959
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	23 523 794	843 306	22 680 488	15 908 604
Total des stocks	24 228 072	843 306	23 384 766	16 605 563
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	875		875	7 398
Clients et comptes rattachés	21 460 822	709 986	20 750 836	16 112 096
Autres créances	4 023 901	108 000	3 915 901	2 545 841
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	25 485 598	817 986	24 667 612	18 665 335
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	6 762 243		6 762 243	14 741 844
Total disponibilités et divers	8 962 771		6 762 243	14 741 844
Charges constatées d'avance	2 200 528		2 200 528	923 943
ACTIF CIRCULANT	60 876 969	1 661 292	59 215 678	51 860 628
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	224		224	191
TOTAL GENERAL	80 239 599	8 521 397	69 517 673	64 938 227

BILAN PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel Dont versé : 5 016 544	5 016 544	5 016 544
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	71 253	71 253
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	501 654	501 654
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 246 108	7 246 108
Report à nouveau	20 882 566	19 162 240
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 649 997	2 720 196
<i>Total situation nette</i>	<i>37 368 123</i>	<i>34 717 996</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	37 368 123	34 717 996
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		77 608
AUTRES FONDS PROPRES		77 608
Provisions pour risques	132 727	132 694
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	132 727	132 694
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 092 860	12 283 293
Emprunts et dettes financières divers	554 830	429 633
<i>Total dettes financières</i>	<i>10 647 691</i>	<i>12 712 926</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 504 240	11 670 431
Dettes fiscales et sociales	3 555 112	2 308 633
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>18 059 353</i>	<i>13 979 063</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 905 527	2 870 601
<i>Total dettes diverses</i>	<i>2 905 527</i>	<i>2 870 601</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	96 482	392 941
DETTES	31 709 053	29 955 530
Ecart de conversion passif	307 770	54 399
TOTAL GENERAL	69 517 673	64 938 227

COMPTE DE RESULTAT

			31/12/2022			31/12/2021
			France	Export	Total	
Vente de marchandises			51 603 447	10 560 954	62 164 401	52 290 577
Production vendue : - biens						
- services			2 396 100	256 007	2 652 107	1 301 672
Chiffre d'affaire net			53 999 547	10 816 961	64 816 508	53 592 250
Production stockée					7 319	(119 076)
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation					95 032	30 823
Reprises sur amortissements et provisions					1 509 892	1 694 310
Autres produits					1 946 487	800 602
Total des produits d'exploitation					68 375 238	55 998 909
Achat de marchandises					35 933 791	26 185 140
Variation de stocks (marchandises)					(6 765 212)	(1 106 515)
Achat de matières premières et autres approvisionnements					4 548 123	2 870 347
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes					17 675 758	13 300 929
Impôts, taxes et assimilés					559 823	444 455
Salaires et traitements					5 080 112	4 632 060
Charges sociales					2 513 556	1 788 464
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	- amortissements			706 952	733 393
		- provisions				
	sur actif circulant : provisions				1 071 123	960 732
	pour risques et charges : provisions					
Autres charges					1 332 344	1 611 363
Total des charges d'exploitation					62 656 371	51 420 367
RESULTAT D'EXPLOITATION					5 718 867	4 578 542
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés					115 515	81 351
Reprises sur provisions et transferts de charges					1 500 000	70 998
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers					1 615 515	152 348
Dotations financières aux amortissements et provisions					33	114 056
Intérêts et charges assimilées					214 416	199 278
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des Charges financières					214 449	313 334
RESULTAT FINANCIER					1 401 066	(195 985)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					7 119 933	4 417 556
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					6 365	8 407
Produits exceptionnels sur opérations en capital					27 064	
Reprises sur provisions et transferts de charges						127 000
Total des produits exceptionnels					33 429	135 407
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					96 767	304 333
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					1 500 000	2 895
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					157 834	195 541
Total des Charges exceptionnelles					1 754 602	502 770
RESULTAT EXCEPTIONNEL					(1 721 173)	(367 363)
Participation des salariés aux résultats					349 452	261 462
Impôts sur les bénéfices					1 399 311	1 068 536
Total des produits					70 024 182	56 286 664
Total des charges					66 374 185	53 566 469
BENEFICE ou PERTE					3 649 997	2 720 196

**SA CINQ HUITIEMES
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS**

Etats financiers au : **31/12/2022**

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 69 517 673 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 3 649 997 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des états financiers.

Etats financiers au : 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modifiant le règlement ANC N°2014-03.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production hors frais financiers spécifiques.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	3 ans
- Constructions	20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
- Installations industrielles	5 à 7 ans
- Matériel et outillages	4 à 5 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
- Autres	10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est évaluée soit sur la base de la quote-part de situation nette, soit selon la méthode des cash-flows futurs actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées. Cette méthode dernière est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Tout écart négatif constaté entre la valeur d'utilité et la valeur brute fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est calculée sur la base d'un taux progressif de dépréciation fonction de l'ancienneté de la collection sur laquelle elle s'applique et de la probabilité de non réalisation de leur vente, et est effectuée pour tenir compte du vieillissement des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il apparaît une perte probable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements fiscaux accélérés des logiciels sur lesquels ils s'appliquent.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Transfert de charges

Les transferts de charges, principalement correspondent aux refacturations du groupe.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels comprennent les opérations non récurrentes par rapport à l'activité normale de l'entreprise.

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au 31/12/2022, les provisions pour risques et charges concernent des litiges fournisseurs et prud'homaux pour un montant de 132 500 €.

INTEGRATION FISCALE :

La société CINQ HUITIEMES S.A a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 01/01/2004. A ce titre, les sociétés présentes au sein de cette intégration au 31/12/2022 sont les suivantes :

- CINQ HUITIEMES S.A (Siren : 348 789 868)
- FLANKER SAS (Siren : 348 790 320)
- CONVERSION LOGISTIQUE S.A.R.L. (Siren : 411 180 532)
- CINQ HUITIEMES CORNERS S.A.R.L. unipersonnelle (Siren : 445 238 348)

Toutes ces sociétés comptabilisent leurs charges d'impôts sur les sociétés comme en absence d'intégration. La société CINQ HUITIEMES S.A, tête de groupe d'intégration fiscale, constate temporairement le crédit d'impôts généré par les pertes nettes reportables des filiales déficitaires, qui conservent individuellement leur droit au report en avant desdits déficits.

CONSOLIDATION

La société CINQ HUITIEMES S.A. est dans le périmètre de consolidation de la société FERSA S.A.S., 10-12 rue Mont Louis 75011 Paris, numéro Siren 443840210.

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT DE CINQ HUITIEMES S.A.

Organic :	70 118 €
ECP :	0 €
Effort construction :	21 898 €
Participation des salariés	349 452 €

Les déficits reportables au 31/12/2022 après imputation des résultats fiscaux 2022 sont de 0 €.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Au titre de l'exercice clos le 31 12 2022, la ventilation de l'impôt se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous (les montants sont en K €) :

RESULTAT	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS DUS	RESULTAT NET
Courant	7 120	1890 Imputations de déficits reportables et crédit d'impôts : -60	5 290
Exceptionnel	-1 721	-430	-1 291
Participation	-349		-349
TOTAL	5 050	1 399	3 650

CINQ HUITIEMES SA
10 12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES

- * **Chiffre d'affaires** : Le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 20,90% en 2022 par rapport à 2021.
- * **Maîtrise des charges** : Les charges d'exploitation ont augmenté de 21,90% en 2022 par rapport à 2021.
- * **Le résultat** : le résultat net s'établit à un bénéfice de 3 649 997 €.
- * **Décision d'attribution gratuite d'actions** : Le 8 juin 2022, le Directoire de Cinq Huitièmes a décidé une attribution gratuite d'actions selon les modalités suivantes :
 - Nombre d'actions : 1 150
 - Catégorie d'actions : actions ordinaires
 - Condition de présence : 1 an à compter de la décision du Directoire
 - Période de conservation : 1 an à compter de la date d'attribution définitive
- * **Distribution de dividendes** : Sur l'exercice 2022, la société a procédé à la distribution d'un dividende à ses actionnaires d'un montant de 999 870€, soit 49,43€ par action.

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

(Loi 83 - 353 du 30 Avril 1983 - Article 9-5°)

La société CINQ HUITIEMES S.A a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour le groupe formé par elle-même, ses filiales FLANKER SAS, la SARL Conversion Logistique et la SARL Unipersonnelle 5/8^{ème} Corners.

Le principe de constatation de la charge d'impôt adopté est celui de la neutralité fiscale.

Toutes les sociétés comptabilisent leurs charges d'impôts sur les sociétés comme en absence d'intégration. La société-mère constate temporairement le crédit d'impôts généré par les pertes nettes reportables des filiales déficitaires, qui conservent individuellement leur droit au report en avant desdits déficits.

II - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS ET COMPLEMENTS DE RETRAITE

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-12°)

Engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 164 €

L'indemnité de départ à la retraite est calculée selon les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite : 67 ans

% de turnover des salariés : 23.22%

- dont au profit des dirigeants sociaux : 0€

- dont provisionnés : Néant

III - INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Néant

IV – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'année 2022 s'est achevée dans un environnement de grande incertitude, marquée par :

- un contexte inflationniste,
- un contexte géopolitique relatif à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie qui impactent les cours des matières premières, des monnaies et le prix de l'énergie.

Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur la consommation et la croissance. La société, compte tenu du caractère imprévisible des événements ci-dessus, n'est pas en mesure d'en apprécier les conséquences précises sur les exercices à venir. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2022 par le Directoire, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remettrait en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. »

V – PRODUITS A RECEVOIR

Le montant de la créance groupe est de 3 744 811 € (concerne une facture à établir envers la société Flanker)

VI – ETAT DES CREANCES DE DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Etat des créances et dettes représentées par des effets de commerce :

1. Effets à payer : 0€
2. Effets à recevoir : 1 312 265 €

VII – STOCKS

La valeur brute des marchandises a augmenté de 6 068 253 euros en 2022 pour représenter 23 523 794 euros au 31/12/2022.

La part des stocks anciens, y compris ceux de l'hiver en cours et les produits permanents, a augmenté en 2022 de 7 143 076 €.

Les produits à commercialiser sur l'exercice suivant ont représenté 2 155 207 € en 2022 contre 2 017 398 fin 2021.

Le stock encours de production augmente de 7 319 euros, avec une valeur de 704 278 euros.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 01/01/2022	Augmentations	
		Réévaluations courant 2022	Acquisitions courant 2022
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	467 902		6 500
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 797 048		111 941
Total immobilisations incorporelles	4 264 951		118 441
Immobilisations corporelles			
Terrains	10 107		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	90 966		
- Constructions sur sol d'autrui	36 500		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	180 326		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	98 642		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 372 744		154 024
- Matériel de transport	124 089		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	734 171		47 326
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	3 723		71 238
Total immobilisations corporelles	4 651 269		272 589
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	12 613 262		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	139 710		24 141
Total immobilisations financières	12 752 973		24 141
TOTAL GENERAL	21 669 193		415 171

	Diminutions		Valeur brute fin 31/12/2022	Valeur d'origine
	Virements courant 2022	Cessions courant 2022		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement		4 913	469 489	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 908 990	
Total Immobilisations incorporelles		4 913	4 378 479	
Immobilisations corporelles				
Terrains			10 107	
Constructions :				
- Sur sol propre			90 966	
- Sur sol d'autrui			36 500	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			180 326	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			98 642	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers		171 609	3 355 160	
- Matériel de transport			124 089	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			781 498	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			74 961	
Total immobilisations corporelles		171 609	4 752 249	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		2 531 988	10 081 275	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		13 449	150 403	
		2 545 436	10 231 677	
		2 721 958	19 362 405	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	358 363	46 546	4 913	399 996
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 709 951	389 536		2 099 487
Total immobilisations incorporelles	2 068 314	436 082	4 913	2 499 483
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	90 966			90 966
- Constructions sur sol d'autrui	36 500			36 500
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	180 326			180 326
Installations techniques, matériel et outillage indust.	78 577	7 757		86 334
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	2 840 963	192 317	170 209	2 863 070
- Matériel de transport	113 971	2 230		116 201
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	534 016	68 566		602 582
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	3 875 319	270 869	170 209	3 975 979
TOTAL GENERAL	5 943 633	706 952	175 123	6 475 463

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres Immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 01/01/2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 31/12/2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	8 617 693	8 617 693		9 649 680
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	150 403	150 403		139 710
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>8 768 095</i>	<i>8 768 095</i>		<i>9 789 390</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	763 402	763 402		570 311
Autres créances clients	20 697 420	20 697 420		16 091 423
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	266 020	266 020		650 087
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 377	6 377		2 944
Impôts sur les bénéfices	25 016	25 016		180 260
Taxe sur la valeur ajoutée	1 242 983	1 242 983		1 027 514
Autres impôts, taxes et versements assimilés				10 485
Divers				
Groupe et associés (2)	605 470	605 470		194 889
Débiteurs divers	1 878 035	1 878 035		587 661
<i>Total actif circulant</i>	<i>25 484 723</i>	<i>25 484 723</i>		<i>19 315 574</i>
Charges constatées d'avance	2 200 528	2 200 528		923 943
TOTAL DES CREANCES	36 453 346	36 453 346		30 028 907
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	10 092 860	3 129 330	6 963 531		0
- à + de un an					12 283 293
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	362 298	362 298			255 528
Fournisseurs et comptes rattachés	14 504 240	14 504 240			11 670 431
Personnel et comptes rattachés	806 918	806 918			1 078 376
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	844 422	844 422			510 304
Impôts sur les bénéfices	496 746	496 746			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 039 139	1 039 139			538 310
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	367 887	367 887			181 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	236 200	236 200			251 713
Autres dettes	2 905 527	2 905 527			2 870 601
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	96 482	96 482			392 941
TOTAL DES DETTES	31 752 711	24 789 180	6 963 531		30 033 138
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 192 171			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 01/01/2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 31/12/2022
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	194	226			193	227
<i>Sous total provisions pour risques</i>	194	226			193	227
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	132 500					132 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	132 694	226			193	132 727
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles		160 435				160 435
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	1 563 435				1 500 000	63 435
Sur autres immobilisations financières	160 774					160 774
Sur stocks et en-cours	849 978	843 306			849 978	843 306
Sur comptes clients	549 637	223 093			62 745	709 986
Autres provisions dépréciations	108 000					108 000
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 231 824	1 226 834			2 412 723	2 045 935
TOTAL GENERAL	3 364 518	1 227 060			2 412 916	2 178 662
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 071 123			917 447	
Dont dotations et reprises financières		33			1 500 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

CHARGES A PAYER

Nature des charges	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 838	8 174
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>9 838</i>	<i>8 174</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 898 828	8 888 932
Dettes fiscales et sociales	1 566 256	1 053 728
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>8 465 084</i>	<i>9 942 660</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 875 686	1 179 998
<i>Total dettes diverses</i>	<i>1 875 686</i>	<i>1 179 998</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	10 350 608	11 130 832

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisations</i>				
Frais d'émission des emprunts :				
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>				
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL				

2023

[illegible]

2 200 528

2 200 528

CA21PROAVA
2023

[illegible]

96 482

96 482

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	860	28 338
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95 907	275 995
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>96 767</i>	<i>304 333</i>
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		2 895
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	1 500 000	
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	<i>1 500 000</i>	<i>2 895</i>
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	157 834	195 541
Total des charges exceptionnelles	1 754 602	502 770

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	6 365	2 319
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 064	6 088
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>33 429</i>	<i>8 407</i>
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cessions d'éléments d'actif</i>		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
Reprises sur Provisions Pour risques et charges exceptionnelles		127 000
Reprises sur Provisions Pour risques et charges financières		
<i>Total autres</i>		<i>127 000</i>
Reprises sur provisions et transferts de charges		127 000
TOTAL	33 429	135 407

CINQ HUITIEMES.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
SAS FLANKER	441 888	(1 463 568)	100	1 356 959	1 356 959	24 528 275	1 803 763	
CONVERSION LOGISTIQUE	15 250	(95 224)	100	57 884			(1 610)	
5/8EME CORNERS	8 000	206 390	100	8 000	8 000	1 833 463	37 532	
5/8EME COSMETO	40 000	165 254	71	28 400	28 400	2 397	15 602	
FIVE EIGHT	5 882	(315 619)	100					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	20 228			20 228	248,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	20 228			20 228	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Total					
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
TOTAL						

Engagements reçus	Total					
Avals : -						
-						
-						
Cautions : - FISCALE DOUANE SG	350 000					
-						
-						
Garanties : - FONDS DE COMMERCE FLANKER	1 640 094					
-						
-						
Autres : - CREDOC (EURO & DOLLAR)	9 681 013					
-						
-						
TOTAL	11 671 107					

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 640 094	2 088 633	448 539
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<i>Total autres dettes</i>			
TOTAL	1 640 094	2 088 633	448 539

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANT

LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Forme Juridique	Désignation de l'entreprise et adresse du siège social	Pourcentage détenu
SAS	FERSA 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS	89.96

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Catégories	Montants
Membres des organes d'administration	
Membres des organes de direction	798 651
Membres des organes de surveillance	18 000
TOTAL	816 651

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	31/12/2022			31/12/2021			Variation
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	%
Prestations de services	2 396 100	256 007	2 652 107	1 224 002	77 671	1 301 673	103,75%
Ventes de marchandises	51 603 447	10 560 954	62 164 401	44 506 720	7 783 858	52 290 578	18,88%
TOTAL	53 999 547	10 816 961	64 816 508	45 730 722	7 861 529	53 592 251	20,94%

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	41	46
Agents de maîtrise	32	29
Employés et techniciens	12	7
<u>Autres :</u>		
TOTAL	85	82